

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 02 avril, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 27/03/2015

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY (jusqu'à 21 h 10 puis pouvoir à M.GOUGEON)

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M.RABILLARD), M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, Mme Carole CANETTE (jusqu'à 18 h 25 et à partir de 20 h 10 et pouvoir à M.VALLIES de 18 h 25 à 20 h 10), Anthony DOMINGUES

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS

OLIVET : M. Hugues SAURY, Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 40), M. Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M.BELOUET), M. Philippe BELOUET, M. Horace SONCY (à partir de 18 h 40)

ORLEANS : M. Serge GROUARD (jusqu'à 19 h 40 puis pouvoir à M.GEFFROY), Mme Nathalie KERRIEN, M. Olivier CARRE (jusqu'à 20 h 35 puis pouvoir à M.LEMAIGNEN), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 30), Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, M. Thomas RENAULT (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme ODUNLAMI), Mme Martine HOSRI (à partir de 18 h 20), M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 55), Mme Martine GRIVOT (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M.GABELLE), M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M.BAILLON), Mme Florence CARRE, M. Olivier GEFFROY, Mme Alexandrine LECLERC, M. Yann BAILLON, Mme Chantal DESCHAMPS, M. Jean-Pierre GABELLE, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP (jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Niamé DIABIRA (jusqu'à 20 h 15 puis pouvoir à Mme KERRIEN), Mme Hayette ET TOUMI, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 19 h 40), M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme JALLET), Mme Brigitte JALLET (à partir de 19 h 35), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à Mme DESNOUES), Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL



SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M.TOUCHARD)
SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER, Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Jacques MARTINET (jusqu'à 19 h 40)
OLIVET : Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Matthieu SCHLÉSINGER (jusqu'à 20 h 00)
ORLEANS : M. Philippe PEZET donne pouvoir à M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 55), Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA donne pouvoir à Mme Hayette ET TOUMI, M. Michel BRARD donne pouvoir à M. Marceau VILLARET, M. Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à M. Pascal LAVAL
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT

Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum	48

Projet de schéma de mutualisation – Débat

M.LEMAIGNEN a présenté la méthodologie, les fonctions supports mutualisées et le calendrier prévisionnel du projet de schéma de mutualisation à savoir :

- 2 avril 2015 : débat au conseil de communauté
- 3 avril 2015 : envoi aux communes du projet de schéma
- 3 avril au 3 juillet 2015 : avis des conseils municipaux et vote des protocoles d'engagement (intention de la commune de mutualiser des fonctions supports)
- 9 juillet 2015 : vote par le conseil communautaire du schéma de mutualisation
- Septembre 2015 : vote au conseil communautaire de la convention de mutualisation à passer avec chaque commune

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux des séances du conseil de communauté du 23 octobre 2014, 27 novembre 2014, 18 décembre 2014 et 22 janvier 2015

Le conseil de communauté a approuvé les procès-verbaux des séances du conseil de communauté du 23 octobre 2014, 27 novembre 2014, 18 décembre 2014 et 22 janvier 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 26 mars 2015 sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 26 mars 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 04 - Assemblées délibérantes - Commission de délégation de service public - Démission d'un membre suppléant - Information

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la modification de la composition de la commission permanente de délégation de service public par suite de la démission de M. Jean-Pierre BARNOUX de son mandat de conseiller communautaire, celle-ci se trouvant désormais composée comme suit :

Titulaires :

M. F. LAGARDE
M. C. THOMAS
M. M. MARTIN
Mme C. LEVELEUX-TEIXEIRA
M. N. BONNEAU

Suppléants :

Mme F. D'ILLIERS
M. P. PINAULT
Mme C. MARTIN-CHABBERT
Mme P. LIPIRA

Présentation de la démarche globale de la French Tech

M. CARRE a présenté le plan d'ensemble de la French Tech sur le territoire de l'AGGLO dans les années à venir qui va s'appuyer sur 5 grands pôles d'excellence : l'agriculture, la logistique, les écotecnologies, les objets connectés et la santé/beauté.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Association Orléans Val de Loire Technopole – Approbation du versement d'une avance sur la subvention 2015

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution à l'association Orléans Val de Loire Technopole d'une avance sur la subvention 2015 d'un montant de 235 760 €.

GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – GIP Loire&Orléans Eco – Approbation du versement d'une avance sur la subvention 2015

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution au GIP Loire&Orléans Eco d'une avance sur la subvention 2015 d'un montant de 120 673

EMPLOI

EMP 01 - Emploi - 2ème programmation 2015 - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :



- Les entreprises d'insertion et Régies de quartier ou de territoire

Amidon 45	24 960 €
Saveurs& Talents	8 600 €
OIE	9 500 €
Aabraysie	4 850 €
Respire	14 000 €

- Les associations aidant les demandeurs d'emploi à réduire leur distance à l'emploi

Respire / Permis pour l'emploi	24 000€
Pleyades	2 400€
CDAD / Permanence droit du travail	1 440€
Initiatives & développement	31 680 €
AESCO «Interstage »	9 600 €

- Association soutenant la promotion du service civique pour les jeunes

Unis-cité (action nouvelle)	10 000€
--	---------

Soit un montant total de 141 030 €

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président à signer les dites conventions.

EMP 02 - Emploi - Maison de l'Emploi - Attribution d'une avance sur la subvention 2015

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution à la Maison de l'Emploi d'une avance sur la subvention 2015 d'un montant de 53 000 €.

EMP 03 - Emploi - Forum " 2000 Emplois 2000 Sourires " - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la Ville d'Orléans, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et l'association " 2000 Emplois, 2000 Sourires"

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat tripartite : Ville d'Orléans, Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et l'association « 2000 Emplois, 2000 Sourires » et a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Association Cluster Nékoé - Approbation du versement d'une avance sur la subvention 2015

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution au cluster Nékoé d'une avance sur la subvention 2015 d'un montant de 33 600 €.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val – Parc d'activités de la Saussaye - Création d'un carrefour giratoire au croisement entre la rue des Genêts et la rue de Gautray – Marché public de travaux – Autorisation de lancement d'une procédure adaptée pour la consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avant-projet relatif à la création d'un carrefour giratoire au croisement entre la rue des Genêts et la rue de Gautray, sur le parc d'activités de la Saussaye à Saint-Cyr-en-Val,

- a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux,

- a autorisé le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.



AE 02 - Aménagement économique - Aide économique - Commune de Boigny-sur-Bionne - Convention à passer avec le département du Loiret et la société The Marketingroup SAS - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société The Marketingroup SAS et le département du Loiret, ayant pour objet d'attribuer une aide économique d'un montant de 100 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Cotisation foncière des entreprises - Taux pour 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a décidé de fixer le taux de cotisation foncière des entreprises à 24,88 % pour 2015.

FMG 02 - Finances - Taxes foncières et taxe d'habitation - Taux pour 2015 – Approbation

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer le taux de taxe d'habitation à 7,52 % pour 2015,
- a décidé de fixer le taux de taxe sur le foncier bâti à 1,28 % pour 2015,
- a décidé de fixer le taux de taxe sur le foncier non bâti à 6,12 % pour 2015.

FMG 03 - Finances - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Taux pour 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de fixer le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,73 % pour 2015.

FMG 04 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Acquisition en VEFA de 18 logements situés rue Alain Fournier et Léopold Sédar Senghor- Garantie d'un emprunt de 367 740 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 183 870 €, représentant 50 % d'un prêt de 367 740 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Résidentialisation des logements situés 3 et 5 rue Rouget de Lisle à Orléans- Garantie d'un emprunt de 97 073 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 48 536,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 97 073 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 06 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation des logements situés 7 à 20 rue de Cracovie à Orléans- Garantie d'un emprunt de 117 567 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 58 783,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 117 567 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 07 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation des halls d'entrée des immeubles situés 7 à 20 rue de Cracovie à Orléans- Garantie d'un emprunt de 200 000 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 100 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 200 000 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 08 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation des logements situés 7 rue Henri Troyat à Orléans- Garantie d'un emprunt de 212 923 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 106 461,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 212 923 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 09 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Résidentialisation des logements situés 1 à 7 rue des Jacobins à Orléans- Garantie d'un emprunt de 403 113 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 201 556,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 403 113 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui



sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 10 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Acquisition en VEFA de 13 logements situés 124 à 128 rue Charles Beauhaire à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Garantie d'un emprunt de 1 316 629 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 658 314,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 316 629 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- PLUS : 1 000 977 €, garantie à hauteur de 50 % soit 500 488,50 €
- PLUS FONCIER : 315 652 €, garantie à hauteur de 50 % soit 157 826 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 11 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Acquisition en VEFA de 3 logements situés 124 à 128 rue Charles Beauhaire à Saint-Jean-de-la-Ruelle- Garantie d'un emprunt de 301 452 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 150 726 €, représentant 50 % d'un prêt de 301 452 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- PLUS : 227 989 €, garantie à hauteur de 50 % soit 113 994,50 €
- PLUS FONCIER : 73 463 €, garantie à hauteur de 50 % soit 36 731,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 12 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation des logements situés 7 et 9 rue de Cracovie à Orléans- Garantie d'un emprunt de 35 000 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 17 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 35 000 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 13 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation des logements situés 22 rue Henri Troyat à Orléans- Garantie d'un emprunt de 125 680 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 62 840 €, représentant 50 % d'un prêt de 125 680 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 14 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais -Réhabilitation des logements situés 11 rue Henri Troyat à Orléans- Garantie d'un emprunt de 132 829 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 66 414,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 132 829 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 15 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation des logements situés rues Henri Troyat et rue de Cracovie à Orléans- Garantie d'un emprunt de 201 449 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 100 724,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 201 449 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 16 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais -Acquisition amélioration de 1 logement situé 8 rue Théophile Naudy à Orléans- Garantie d'un emprunt de 173 476 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 86 738 €, représentant 50 % d'un prêt de 173 476 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

▪PLAI : 121 433 €, garantie à hauteur de 50 % soit 60 716,50 €

▪PLAI FONCIER : 52 043 €, garantie à hauteur de 50 % soit 26 021,50 €



- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 17 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Résidentialisation des logements situés 26 à 51 avenue de la Marne à Orléans- Garantie d'un emprunt de 495 200 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 247 600 €, représentant 50 % d'un prêt de 495 200 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 18 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 10 logements situés rue de Lugère à Marigny-les-usages - Garantie d'un emprunt de 1 458 124 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 729 062 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 458 124 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- PLUS : 1 139 693 €, garantie à hauteur de 50 % soit 569 846,50 €
- PLUS FONCIER : 318 431 €, garantie à hauteur de 50 % soit 159 215,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 19 - Finances - SA HLM VALLOGIS- Réhabilitation des logements situés 8-10-12-24-26-28 rue du clos neuf à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Garantie d'un emprunt de 909 073 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 454 536,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 909 073 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- ECO PRET : 612 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 306 000 €
- PAM : 297 073 €, garantie à hauteur de 50 % soit 148 536,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 20 - Finances - OPH LOGEM LOIRET - Construction de 4 logements situés les Jardins de Miromesnil à Mardié- Garantie d'un emprunt de 609 387 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 304 693,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 609 387 €, que l'OPH Logem Loiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- CPLS : 298 600 €, garantie à hauteur de 50 % soit 149 300 €
- PLS : 310 787 €, garantie à hauteur de 50 % soit 155 393,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Logem Loiret,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Logem Loiret et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 21 - Achats publics - Recours à la centrale d'achats APPROLYS pour la fourniture d'électricité et services associés

Le conseil de communauté :

- a décidé de recourir à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord-cadre d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics pour la fourniture d'électricité,

- a autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et leurs avenants éventuels nécessaires à la satisfaction des besoins de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,

FMG 22 - Systèmes d'information - Marché public techniques de l'information et de la communication - Acquisition, installation et maintenance d'équipements numériques interactifs, de vidéoprojection et matériels associés pour les écoles de la commune d'Orléans et le centre de formation des apprentis de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements numériques interactifs, de vidéo projection et matériels associés,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements numériques interactifs, de vidéo projection et matériels associés,

- a autorisé Monsieur le Maire d'Orléans ou son représentant à signer le marché issu de la convention de groupement de commandes.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leurs ouvrages associés sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Mardié, Olivet, Orléans Rive Gauche (hors Orléans-La Source), Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Décision de principe et lancement de la procédure

Le conseil de communauté :



- a approuvé le principe de la gestion par voie de délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que leurs ouvrages associés sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Mardié, Olivet, Orléans Rive Gauche (hors Orléans-La Source), Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ;
- a approuvé le principe de la gestion par la régie des réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales sur les communes de Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Marigny-les-Usages, Orléans Rive Droite, Orléans La-Source, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran et Semoy ;
- a approuvé le maintien de la gestion en régie de la station d'épuration d'Orléans-La Source ;
- a approuvé les caractéristiques de la délégation de service public ;
- a autorisé le lancement de la procédure de délégation de service public ;
- a autorisé le président ou son représentant à signer les actes afférents à cette procédure.

ASST 02 - Assainissement - Exploitation des stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin, d'Orléans-Ile Arrault, de Chécy, de Chanteau-La Treille et de Chanteau-Le Berceau - Marché public de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la gestion directe par voie de marché public de l'exploitation des stations d'épuration La Chapelle-Saint-Mesmin, d'Orléans-Ile Arrault, Chécy, Chanteau-La Treille et Chanteau-Le Berceau ;
- a approuvé les caractéristiques du marché telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ;
- a autorisé le lancement d'un appel d'offre ouvert ;
- a autorisé le président ou son représentant à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Convention pour la gestion des aides à l'habitat privé passée avec l'Anah - Objectifs et enveloppes financières pour l'année 2015 - Approbation d'un avenant n° 18

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 18 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé, relatif à la définition des objectifs et des enveloppes financières affectés à l'amélioration de l'habitat privé pour l'année 2015 à passer avec l'Anah,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

VTD 02 - Politique de la ville - Contrat urbain de cohésion sociale - Avenant n° 17 relatif à la programmation 2014 définitive - Tableau des effectivités 2014 - Première programmation du futur contrat de ville relatif à la programmation 2015 – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la programmation 2014 définitive sous forme d'un avenant n° 17 du CUCS,
- a approuvé la première programmation 2015 du futur contrat de ville,



- a autorisé le Président à signer lesdits documents.

VTD 03 - Territoires et développement durable - Approbation du versement d'une avance sur la subvention 2015 à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO)

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise d'une avance sur la subvention 2015 d'un montant de 348 333 €.

VTD 04 - Développement durable - Projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne – Avis

Le conseil de communauté a émis un avis favorable sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.

VTD 05 - Développement durable - Risques majeurs - Projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 - Avis

Le conseil de communauté a émis un avis favorable sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne, accompagné des observations suivantes : permettre aux élus qui le souhaitent d'être accompagnés de leurs services lors des commissions et suppression de la mise en exergue de la compétence GEMAPI dans l'objectif 5.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Signalisation tricolore - Fourniture de matériel pour l'entretien des installations - Marché public de fournitures - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement du groupement de commandes relatif à l'acquisition de pièces détachées pour la maintenance de la signalisation tricolore à conclure entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune d'Orléans,

- a autorisé M. le Président à signer ladite convention,

- a décidé, dans le cadre du groupement ainsi constitué, le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de passer un marché à bons de commande pluriannuel et alloti pour la fourniture de matériel pour l'entretien des installations de signalisation tricolore sur les voies de catégorie 1 et sur les lignes de tramway,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

INF 02 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Commune de Bou - Rue du Caslin - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Bou

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Bou pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 66 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue du Caslin à Bou et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 03 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Commune de Fleury-les-Aubrais - Rue Stendhal - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 50 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue Stendhal à Fleury-les-Aubrais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention .



INF 04 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Commune d'Olivet - Rue Paulin Labarre - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Olivet

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Olivet pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 108 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue Paulin Labarre à Olivet et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 05 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Commune d'Orléans - Rue de Vauquois - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 150 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de Vauquois à Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 06 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Commune d'Ormes - Rue de la Borde - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Ormes

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ormes pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 33 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la Borde à Ormes et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 07 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Rue de Charbonnière - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 56 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la Charbonnière à Saint-Jean-de-Braye et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 08 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - Carrefour rue du Ballon/rue des Varennes - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 38 400 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement du carrefour entre la rue du Ballon et la rue des Varennes à Saint-Jean-le-Blanc et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 09 - Infrastructures - Programme 2015 de soutien aux communes - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Rue du Vieux bourg - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 68 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue du Vieux bourg à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Commune d'Orléans - Echange de flux de vidéoprotection issus des réseaux de caméras de surveillance - Convention à passer avec la commune d'Orléans et la société Kéolis Orléans Val de Loire - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention de déport de visualisation du système de vidéosurveillance du réseau de transports en commun de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire vers le centre de sécurité orléanais, à passer avec Kéolis Orléans Val de Loire et la commune d'Orléans et a autorisé le Président ou son représentant à signer cette convention.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Mise en œuvre et financement des aménagements adaptés à la mise en conformité des circuits de collecte et à la réfection de points de regroupement existants - Approbation des principes et conventions associées

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe d'une maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération pour la fourniture et les travaux d'aménagements simples (revêtement de sol (enrobé, dalle béton), palissades, immobilisateurs de bacs) ainsi que la remise à niveau des points de regroupement implantés sur le domaine public (évacuation des équipements hors d'usage, reprise ou réalisation d'un revêtement de sol adapté, palissades, immobilisateurs de bacs),

- a approuvé le principe d'une participation par le biais d'un fonds de concours aux communes ou d'une convention de co-financement avec d'autres partenaires pour des travaux d'aménagement de voirie ou bâtiments liés à la sécurisation des collectes (plate-forme de retournement, abris à bacs, local à déchet extérieur, modification de voirie, barrière mobile, etc.) ou à la réfection de points de regroupement existants sur la base d'un financement de 3 000 € HT par projet, plafonné à 50 % du montant HT des travaux,

- a approuvé la convention-type de fonds de concours à passer avec les communes ainsi que la convention-type de subvention à passer avec d'autres porteurs de ces projets,

- a confirmé et décidé de compléter la délégation donnée au Président pour signer ces conventions par délibération n° 4783 modifiée du conseil de communauté du 10 avril 2014 dont la nouvelle rédaction s'établit comme suit : « 50 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions à passer avec les communes de la Communauté d'agglomération et relatives au versement de fonds de concours pour l'aménagement de points de collecte et de points de regroupement dans l'objectif de sécuriser les collectes et de réhabiliter les points existants ; prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions de partenariat à passer avec les porteurs privés de projets pour l'aménagement de points de collecte et de points de regroupement dans l'objectif de sécuriser les collectes et les points existants»

GD 02 - Gestion des déchets - Déchetteries - Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques - Traitement par les eco-organismes - Approbation de conventions à passer avec la société OCAD3E

Le conseil de communauté a approuvé les nouvelles conventions à passer avec l'organisme coordonnateur OCAD3E pour la collecte des DEEE et celle des lampes usagées sur la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020 et a autorisé M. le Président à signer lesdites conventions.



RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent titulaire auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco (GIP) - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec le GIP, ayant pour objet de mettre à disposition M. ASSELINEAU Harry, rédacteur territorial, auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco à hauteur de 80 % de son temps de travail et a autorisé le Président à signer la convention.

RH 02 - Ressources humaines - Droits syndicaux - Protocole d'accord sur les droits syndicaux à passer avec les organisations syndicales - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le protocole d'accord sur les droits syndicaux à passer avec les organisations syndicales.

Fait à Orléans, le 08 AVR. 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.